



Question élargie n° 151
Reçue le 07.06.2022
Déclarée recevable
Président de la Chambre des Députés
(s.) Fernand Etgen
Luxembourg, le 08.06.2022

Monsieur Fernand Etgen
Président de la Chambre
des Députés

Luxembourg, le 07 juin 2022

Monsieur le Président,

Par la présente, j'ai l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 82 du Règlement de la Chambre des Députés, je souhaiterais poser une question élargie au sujet du Fonds de Compensation (FDC) à Madame la Ministre de l'Environnement et à Monsieur le Ministre de la Sécurité sociale.

Selon une analyse du rapport annuel, la stratégie d'investissement du FDC n'est pas encore alignée sur les objectifs de l'accord de Paris. Il serait donc opportun à adopter une stratégie d'investissement plus durable et écologique. Ceci est d'autant plus d'actualité comme certains des compartiments du fonds de pension gérés de manière durable ont enregistré des performances supérieures à celles de leurs indices de référence.

Il y a dès lors lieu de s'interroger sur la stratégie d'investissement du FDC pour la période 2023-2028.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma très haute considération.

Paul Galles
Député